

## COMMUNIQUE DE PRESSE

# LE PROGRAMME DE RECHERCHE « DEBATS » RÉCOMPENSÉ AUX DÉCIBELS D'OR

Paris, le 12 janvier 2024 – Créé par le Conseil National du Bruit et organisé par le Centre d'information sur le Bruit, le concours des [Décibels d'or](#) a récompensé, lors de son édition 2024, le [programme DEBATS](#) coordonné par l'Université Gustave Eiffel. Il a été primé dans la catégorie « Recherche » afin d'honorer les travaux de recherche élaborés dans les domaines de l'acoustique et de l'environnement sonore des aéroports.

Le rapport de ce programme permet d'identifier et de quantifier les effets du bruit des avions sur la santé physique et mentale des populations riveraines des aéroports français. Il apporte des données scientifiques permettant d'éclairer les professionnels de la santé, mais aussi les collectivités et populations riveraines des aéroports, les services de l'Etat, les associations et tous les acteurs de terrain qui travaillent activement à la réduction des nuisances aéroportuaires.

Ce programme a été mis en place par les ministères de la Santé, de l'Environnement et des Transports. Il a été conduit par l'Université Gustave Eiffel et piloté par la membre du collège de l'ACNUSA nommée en Conseil des ministres sur proposition du ministre de la Santé.

Ces travaux ont permis à l'Agence nationale de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) de publier en 2020 un rapport d'appui technique et scientifique de [Synthèse des connaissances scientifiques concernant les effets sur la santé liée à l'exposition au bruit issu du trafic aérien](#).

- [Présentation vidéo du programme DEBATS](#)
- [Consulter le rapport du programme DEBATS](#)
- [Consulter le rapport d'appui technique et scientifique de l'ANSES](#)

### A propos de l'ACNUSA

L'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires est une autorité administrative indépendante, créée par la loi du 12 juillet 1999. L'ACNUSA est chargée de contrôler l'ensemble des dispositifs de lutte contre les nuisances générées par le transport aérien et le secteur aéroportuaire. Elle peut émettre des recommandations sur toute question relative aux nuisances environnementales sur et autour des aéroports. Elle doit également satisfaire à un devoir d'information et de transparence notamment vis-à-vis des riverains. Outre ses compétences sur l'ensemble des aéroports civils, elle dispose de pouvoirs spécifiques sur 14 principales plateformes, et d'un pouvoir de sanction à l'encontre des compagnies aériennes.

Contact presse : Arnaud BECK  
Courriel : [arnaud.beck@acnusa.fr](mailto:arnaud.beck@acnusa.fr)  
Téléphone : 07 61 18 29 65

Contact presse : Marie-France BERGAMO  
Courriels : [acnusa@grayling.com](mailto:acnusa@grayling.com)  
[mariefrance.bergamo@grayling.com](mailto:mariefrance.bergamo@grayling.com)  
Téléphone : 07 62 78 19 90